

Peyrilhac Inform'



★
PEYRILHAC

N° 87 - AOUT 2026



Le mot du Maire

Chers Peyrilhacoises et Peyrilhacois,

Par vos suffrages, lors des dernières élections municipales du 15 Mars, vous nous avez apporté votre confiance pour cette nouvelle mandature, nous vous en remercions. Nous allons travailler durant ces 7 prochaines années dans cette dynamique, avancer et faire en sorte que votre commune soit toujours plus attractive, paisible et corresponde à vos attentes.

Les 6 dernières années, l'équipe Municipale en place a maintenu ses objectifs avec de nombreux projets réalisés dont vous avez pu voir le détail dans le Peyrilhac Inform' d'août 2025. Je profite de cet édito, pour remercier tous les anciens élus qui se sont impliqués tout au long de la mandature pour mener à bien tous les projets.

Notre volonté est bien entendu de réaliser les projets par ordre de priorité, comme nous vous l'avions proposé dans notre profession de foi des Municipales. Aujourd'hui, la priorité absolue, c'est le réaménagement de la cour de l'école avec une refonte totale, plus de détail vous seront communiqués au fil des mois à venir. Comme vous pourrez le constater d'ici la fin de l'année des travaux de maintenances sur les bâtiments se réaliseront.

- Remplacement de tous les rideaux des 4 classes de l'école, par des volets roulants solaire.
- Remplacement de la couverture des ateliers Municipaux.
- Enduit sur l'ensemble des façades des ateliers Municipaux.
- Réfection du sol au secrétariat de Mairie et remplacement partiel du mobilier.

Le souhait et la volonté de cette nouvelle équipe, serait de vous proposer d'avantage de soirée culturelle, à la portée de tous. Je tiens également à réaffirmer tous mon soutien à l'ensemble des associations de notre commune.

Je ne terminerai pas cet édito, sans remercier très sincèrement tout les agents de la commune, que se soit le personnel qui travaille auprès des enfants de notre école, les secrétaires de mairie et les agents communaux qui sont sur tout le territoire communal.

Je peux d'ores et déjà vous assurer que cette nouvelle équipe mettra tout en œuvre, pour vous écouter et répondre à vos attentes durant les mois et les années à venir.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont fait le choix de venir habiter notre belle commune et les invite, s'ils le souhaitent, à se rapprocher des élus ou du secrétariat pour tout renseignement.

Avec l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite une belle fin d'été et une bonne rentrée.

Fidèlement

Claude COMPAIN



LES ACTIVITES DU CONSEIL MUNICIPAL

AU COURS DU 1er SEMESTRE 2026

FINANCES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMUNICATION

FINANCES

Le premier semestre est consacré au bilan de l'année précédente et aux prévisions pour l'année en cours. Comme à l'accoutumée, nous vous donnons les chiffres du compte administratif (C.A. = résultats de l'année précédente) et ceux du budget primitif (B.P.). Le compte administratif et le budget primitif ont été voté le 28 avril à l'unanimité des membres présents et représentés.

BUDGET PRINCIPAL

section de fonctionnement

DEPENSES (en Euros)

	Résultats 2025	Vote du budget 2026
voyages scolaires de fin d'année	1 650.00	2 000.00
eau	3 103.13	4 000.00
électricité	41 154.76	43 500.00
combustibles	12 108.48	15 000.00
carburants	10 717.90	18 000.00
alimentation cantine	42 680.65	45 000.00
fournitures d'entretien	8 177.33	6 000.00
fournitures petits équipements	6 116.54	6 500.00
vêtements / agents entretien	474.72	1 000.00
fournitures administratives	2 320.54	3 000.00
fournitures scolaires	7 160.91	7 100.00
autres matières & fournitures (fleurissement annuel)	246.36	1 500.00
loyer/Limoges Habitat	5 314.32	5 500.00
locations (défibrillateur)	576.00	600.00
entretien des terrains	0	2 000.00
entretien bâtiments publics	987.20	12 000.00
autres bâtiments	0	1 000.00
entretien des réseaux	986.93	1 100.00
entretien matériel roulant	913.38	2 000.00
entretien autres biens mob.	4 236.38	5 000.00
maintenances	5 951.88	8 000.00
multirisque	8 264.00	10 100.00
primes assurances autres	3 107.40	3 600.00
documentation	640.70	1 000.00
autres frais (formations)	379.00	800.00
Honoraires médicaux et paramédicaux	30.00	100.00
honoraires (vacations géomètre)	990.00	1 500.00
frais d'actes et de contentieux	0	500.00
divers/rémun interméd (diagnostics obligatoires)	0	2 000.00
annonces et insertions	0	1 000.00
fêtes et cérémonies	2 793.80	4 500.00
catalogues et imprimés (agenda 2025)	0	1 140.00
publications	2 536.80	3 500.00
transports périscolaires	4 300.00	4 800.00
frais d'affranchissement	2 766.05	3 500.00
frais de télécommunications	3 821.43	4 000.00
frais ouverture ligne de trésorerie/paiement en ligne	144.98	500.00
redevance spéciale LM	2 367.69	3 000.00
rembt à LM/vêt travail, protec incendie, droit des sols	3 031.16	7 000.00

analyses/cantine+eau chaude sanit+frais gestion contrat CDG	423.12	1 000.00
taxes foncières	3 089.00	3 800.00
TOTAL CHAPITRE	193 562.54	247 140.00
frais de personnel (charges comprises)	527 763.82	579 200.00
TOTAL CHAPITRE	527 763.82	579 200.00
reverst AC à Limoges Métropole	40 514.54	40 515.00
Fds péréqu ress com et intercom	0	100.00
TOTAL CHAPITRE	40 514.54	40 615.00
indemnités Maire et élus	37 256.16	55 000.00
cotisation retraite Maire et élus	1 564.80	3 000.00
cotis. sécurité sociale part patronale	4 746.24	7 000.00
allocation élus en fin de mandat	50.90	100.00
créances admises en non valeur	0	1 000.00
créances éteintes	0	500.00
contrib.organismes regroupement	136 174.56	137 250.00
participations	5 154.89	7 900.00
subv. CCAS	2 637.00	4 600.00
participation voyage scolaire versée aux familles	70.00	350.00
subventions aux associations	3 450.00	3 500.00
chgs diverses (repas agts voirie+coop scolaire)	1 706.04	2 000.00
TOTAL CHAPITRE	192 810.59	222 200.00
intérêts des emprunts	6 485.25	6 500.00
intérêts ligne de trésorerie	0	150.00
TOTAL CHAPITRE	6 485.25	6 650.00
titres annulés	1 396.84	1000.00
versement acompte/filet de sécurité versé par l'Etat	0	100.00
TOTAL CHAPITRE	1 396.84	1 100.00
dot.aux provisions pour risques & chgs de fonctionnement	0	2 400.00
TOTAL CHAPITRE	0	2 400.00
DEPENSES REELLES	962 533.58	1 099 305.00
cession Renault Kangoo AJ936GD	10 200.00	0
cession parcelle AN 383 issue chemin Conore	1 855.00	0
amort. étude DORSAL	8 484.57	0
amort/participation lotissement SELI	11 600.00	11 600.00
TOTAL CHAPITRE	32 139.57	11 600.00
DEPENSES DE L'EXERCICE	994 673.15	1 110 905.00
virement à la section d'investissement		119 250.72
TOTAL	994 673.15	1 230 155.72

RECETTES (en Euros)

	Résultats 2025	Vote du budget 2026
remboursement rémunérations	23 513.56	10 000.00
TOTAL CHAPITRE	23 513.56	10 000.00
concessions cimetière	800.00	1 200.00
droits de place	188.00	120.00
produit vte livre commune/CITEO	0	0
Redevance SFR	277.22	142.00
garderie	11 149.50	10 000.00
cantine	39 279.00	39 000.00
locations de la licence 4	600.00	600.00
remb.frais personnel/L.M.	50 935.18	27 000.00
remb fonct Voirie/LM	35 967.61	8 000.00
charges/loyer boucherie	174.00	0
TOTAL CHAPITRE	139 370.51	86 062.00
dotation solidarité communautaire	0	3 200.00
autres impôts locaux ou assimilés	0	0
FPIC	30 373.00	27 000.00
fonds départemental DMTO -5000 hab	26 851.17	24 000.00
TOTAL CHAPITRE	57 224.17	54 200.00
impôts directs locaux	605 194.00	623 947.00
autres contributions directes	322.00	0
TOTAL CHAPITRE	605 516.00	623 947.00
dotation forfaitaire	151 399.00	151 778.00

dotation solidarité rurale	46 014.00	48 278.00
dotation nationale de péréquation.	15 801.00	15 612.00
dotations aux élus locaux	255.00	4 150.00
FCTA/dépenses de fonctionnt année précédente	0	300.00
participations Etat	0	5 600.00
Etat : compens.taxe foncière	22 980.00	24 369.00
Département : Fds péréqu taxe prof	4 885.00	4 000.00
autres (frais électoraux, ...)	230.04	250.00
TOTAL CHAPITRE	241 564.04	254 337.00
revenus des immeubles	16 941.27	15 000.00
prcts divers gesti courante (loc salles, assurances, ...)	23 511.37	15 000.00
TOTAL CHAPITRE	40 452.64	30 000.00
mandat annulé sur exercice précédent	0	22.00
Produit des cessions	2 855.00	0
TOTAL CHAPITRE	2 855.00	22.00
RECETTES RELLES	1 110 495.92	1 058 568.00
Cession Kangoo-diff/réalisation négative	9 200.00	0
amortissement subv DORSAL	6 743.96	0
TOTAL CHAPITRE	15 943.96	0
RECETTES DE L'EXERCICE	1 126 439.88	1 058 568.00
excédent antérieur		171 587.72
TOTAL	1 126 439.88	1 230 155.72

section d'investissement

DEPENSES

	Résultats 2025	Vote du budget 2026
remb. capital des emprunts	50 104.70	45 000.00
dépôts et cautionnements	0	500.00
Subv DETR 2024/imputation erronée	6 484.12	/
achat des parcelles restantes/lotisnt de Fôt	0	65 500.00
réfection mur du cimetière	8 761.44	20 500.00
plantation de vivaces	792.00	1 000.00
aire de jeux/esplanade de Larraga	600.00	
Acquisition Renault Kangoo neuf	20 772.16	
acquisition d'un tracteur tondeuse	27 108.00	
Matériel informatique	1 250.00	1 500.00
autres mobiliers (école, cantine, mairie)	2 171.98	4 000.00
matériel divers (pour ateliers, école, cantine, mairie)	10 026.51	4 000.00
aménagement de la place de l'Eglise	0	20 000.00
accès PMR mairie	90 874.80	
alarme PPMS école	7 920.00	
Remplact 1 paire de volets/mairie	1 944.39	
Rénovation extérieur ateliers communaux		40 000.00
Travaux secrétariat de mairie		10 000.00
Remplct stores école/volets		30 000.00
Cour de l'école		51 150.27
extensions réseau électrique	3 343.28	
Installations techniques (lampadaire)	2 502.47	3 000.00
DEPENSES REELLES	234 655.85	296 150.27
amort subvention Lges Métropole montée en débit	6 743.96	0
Cession Renault Kango AJ936GD	9 200.00	0
DEPENSES DE L'EXERCICE	250 599.81	296 150.27
déficit antérieur		0
TOTAL	250 599.81	296 150.27

RECETTES

	Résultats 2025	Vote du budget 2026
FCTVA	19 121.06	35 000.00
taxe d'aménagement	7 027.65	5 000.00
excédent de fonctionnement	171 977.01	35 000.00
subvention Etat	55 658.98	650.00
subvention Département	13 936.50	14 300.00
subventions divers organismes (SEHV, IM, ADEME, ...)	1 935.60	0
emprunt	0	0
produit des cessions	12 055.00	0
amortissement DORSAL	8 484.57	0
amort/participation lotissement SELI	11 600.00	11 600.00
RECETTES DE L'EXERCICE	301 796.37	101 550.00
excédent antérieur		75 349.55
virement de la section de fonctionnement		119 250.72
TOTAL	301 796.37	296 150.27

Détails des subventions et fonds qui ont été demandés pour l'exercice 2026 (ces montants peuvent être réajustés en fonction du coût réels des travaux)

- Conseil Départemental

Travaux de rénovation extérieure des ateliers communaux	6 936.00 €
Remplacement des stores des quatre classes de l'école	4 809.00 €
<u>Total</u>	<u>11 745.00 €</u>

Les demandes de subvention ont été déposées au printemps. La collectivité est en attente de la décision du Département.

Situation budgétaire au 31.12.2025

section de fonctionnement

recettes de l'exercice	1 126 439.88 €
excédent des années précédentes	74 820.99 €
total des recettes	1 201 260.87 €
dépenses de l'exercice	994 673.15 €
déficit des années précédentes	0 .00 €
total des dépenses	994 673.15 €
Excédent	206 587.72 €

section d'investissement

dépenses de l'exercice	250 599.81 €
déficit des années précédentes	0.00 €
total des dépenses	250 599.81 €
recettes de l'exercice	301 796.37 €
excédents des années précédentes	24 152.99 €
total des recettes	325 949.36 €
Excédent	75 349.55 €

Toutes sections confondues et en tenant compte des restes à réaliser (dépenses et recettes engagées mais non payées ou perçues en intégralité), le résultat au 31 décembre 2025 laisse apparaître une situation excédentaire de 210 293.27 €.

vote du taux des deux taxes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide, conformément aux prévisions de la commission des finances, une hausse de 1.5% des taux des trois taxes perçues par la Commune en 2026 par rapport à 2025 : taxe sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti et taxe d'habitation.

Les taux de la Commune pour 2026 sont :

- taxe / foncier bâti	39.78 %
- taxe / foncier non bâti	90.11 %
- taxe d'habitation	16.68 %

Le produit attendu de ces taxes ainsi que de l'allocation compensatrice et du coefficient correcteur, nécessaire à l'équilibre du budget, est de 648 316.00 €.

Vote des subventions et participations

Contributions aux organismes de regroupement :

	résultats 2025	vote du budget 2026
S.I.E.P.E.A.	123 364.21	122 000.00
Syndicat électrification (SEHV)	9 353.29	11 000.00
ATEC 87	3 457.06	4 000.00
CAUE 87	250.00	250.00
TOTAL	136 424.56	137 250.00

Subventions aux associations :

	résultats 2025	vote du budget 2026
A.C.C.A.	500.00	144.00
Amicale des sapeurs pompiers	200.00	63.00
Amicale laïque	225.00	390.00
A.P.P.E.L.A.P.	144.00	144.00
Association lieutenants louverie	45.00	45.00
Association Pêche Haute-Glane	23.00	23.00
Assoc Peyrilhac pétanque	/	500.00
CHAL	32.00	/
Club de gymnastique	72.00	72.00
Club P.E.R.L.	225.00	225.00
Comité de jumelage	/	762.00
Compagnie au fonds à gauche	350.00	
Conciliateur de justice du Limousin	100.00	100.00
Coopérative scolaire	100.00	100.00
Fédération des déportés	23.00	23.00
La petite bulle	225.00	
Les archers d'Iceluy Païs	144.00	
Mémoire de Nieul et alentours	/	144.00
Mutilés du travail / F.N.A.T.H.	/	90.00
Rencontres et Solidarités	90.00	
Tour du Limousin	/	300.00
Union départementales des DDEN	90.00	100.00
TOTAL	2 588.00	3 225.00
Imprévus		275.00
TOTAL	2 588.00	3 500.00

Seules les associations ayant présenté une demande écrite (accompagnée du bilan moral et financier pour l'année écoulée) se sont vu attribuer une subvention.

Des subventions exceptionnelles complémentaires peuvent être attribuées sur présentation d'un projet spécifique.

Participations :

	résultats 2025	vote du budget 2026
assoc. des Maires	342.62	360.00
assoc. Maires ruraux	287.65	290.00
Aide aux Seniors du canton de Nieul	1 757.50	1 785.00
particip. frais scolarité classe spécialisée	2 517.12	3 200.00
S.P.A. refuge du Mas du Loup	/	2 000.00
TOTAL	4 904.89	7 635.00
Imprévus		365.00
TOTAL	4 904.89	8 000.00

tarifs des différents services

Location des salles communales - depuis le 1^{er} mai 2026

Salle polyvalente :

Location :

- 370 € pour un week-end pour les habitants de la Commune
- 550 € pour un week-end pour les personnes domiciliées hors Commune
- 160 € pour une réunion de travail sur la journée
- 1 € par personne pour les couverts
- 110 € pour les associations à partir de la deuxième réservation, la première location reste gratuite
- 30 € de forfait pour le chauffage pour la période allant du 1^{er} octobre au 30 avril, applicable à toutes les locations
- La caution est fixée à 600 € (y compris pour la première utilisation des associations)

Vaisselle (casse ou perte) / à l'unité :

- Gamelle, planche à découper : 200 €
- Poêle, casserole, plat pour le four, passoire : 60 €
- Plat inox, cassin, louche, écumoire, chinois, couteau, verre doseur, fourchette à viande, fouet, saladier, pichet, plat inox : 20 €
- Cuillère de service, louche de service, économe, spatule, décapsuleur, ouvre-boîte, assiette, tasse à café, corbeille à pain, plateau de services, plat cocktail : 5 €
- Verre, couvert : 2 €
- Nettoyage si la vaisselle est rendue sale : 10 €/tour de lave-vaisselle
- Mobilier / à l'unité :
- Table : détérioration/casse : 300 € ; nettoyage : 10 €
- Chaise : casse : 30 € ; nettoyage : 5 €

de location de la salle au 1^{er} étage de la salle polyvalente

- 80€ pour un week-end pour les personnes domiciliées dans et hors commune.
- Cette salle ne pourra être louée qu'en complément de la salle polyvalente pour un usage d'espace de jeux pour les enfants (sous la surveillance d'adultes) ou de repos dans la limite de 19 personnes. Elle ne sera accessible qu'aux locataires qui louent la salle du rez-de-chaussée.

de location de la salle du temps libre

- 130 € pour un week-end pour les personnes domiciliées dans et hors commune
- 10 € de forfait pour le chauffage pour la période allant du 1^{er} octobre au 30 avril, applicable à toutes les locations
- La caution est fixée à 300 €

Pour toutes les salles :

- Nettoyage si la salle n'est pas rendue dans l'état de propreté identique à ce qu'il était avant la location : 300 €
- Mobilier / à l'unité :
 - Table : détérioration/casse : 300 € ; nettoyage : 10 €
 - Chaise : casse : 30 € ; nettoyage : 5 €

Toute location non annulée dans un délai inférieur à 30 jours calendaires sera due dans son intégralité, y compris pour la première location des associations à la salle polyvalente : celles-ci devront s'acquitter de la somme de 110 €.

Funéraires – depuis le 1^{er} mai 2026

concernant les cases de columbarium :

- 300 € pour une concession temporaire de 15 ans, renouvelable ;
- 600 € pour une concession trentenaire, renouvelable.

concernant les cavurnes :

- 600 € pour une concession temporaire de 15 ans, renouvelable ;
- 1 200 € pour une concession trentenaire, renouvelable.

concernant les concessions en terre :

- 300 € l'emplacement pour une concession de 15 ans, renouvelable ;
- 600 € l'emplacement pour une concession de 30 ans, renouvelable ;
- 900 € l'emplacement pour une concession de 50 ans, renouvelable ;
- 30 € pour la location du caveau communal les six premiers mois, 50 € les six mois suivants.

VOIRIE - ENVIRONNEMENT - BATIMENTS COMMUNAUX - URBANISME

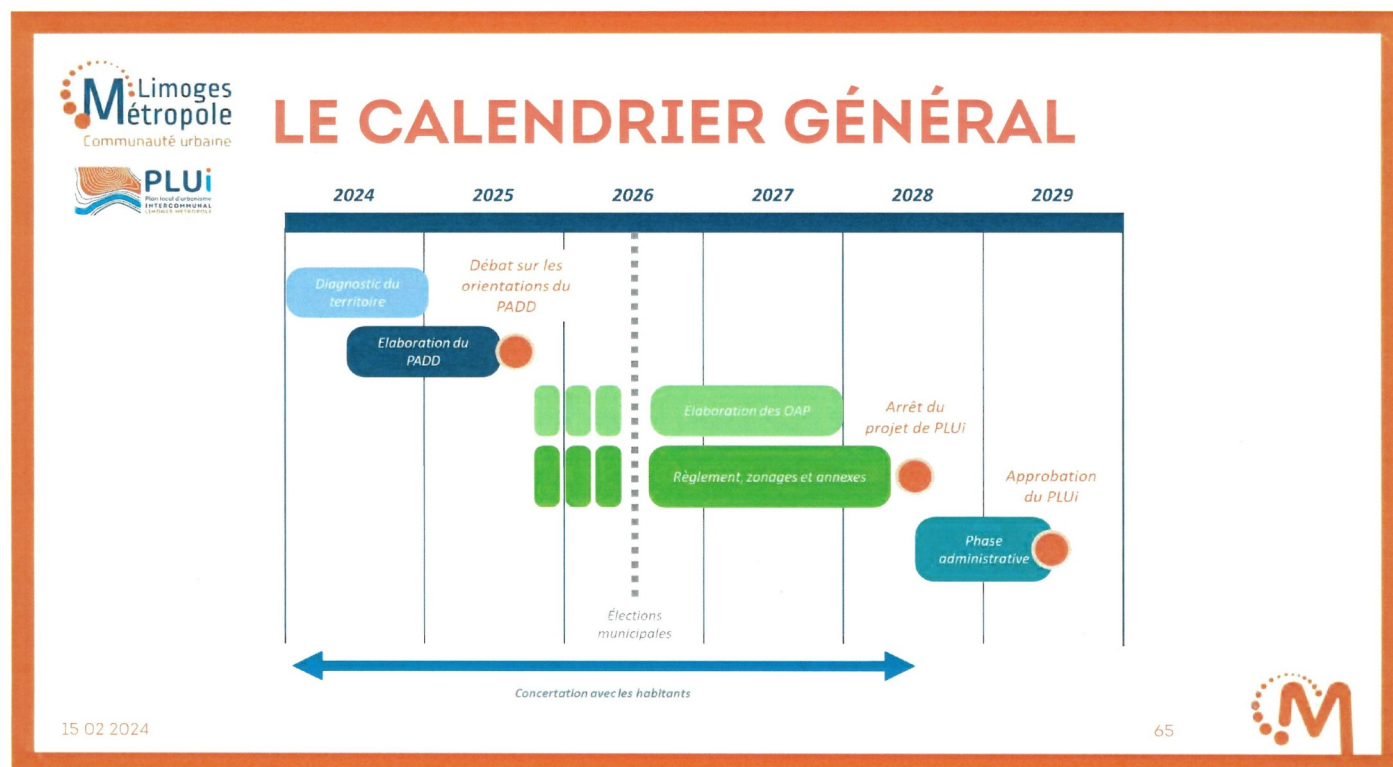
URBANISME

Lotissement de Fôt

Il ne reste plus que deux lots disponibles. Vous pouvez trouver tous les renseignements utiles sur le site internet ou auprès du secrétariat de mairie (prix de vente, superficie, ...)



Plan local d'urbanisme Intercommunal



Récemment, des travaux de peinture ont été réalisés par nos agents municipaux. Après avoir repeint les portes de l'église, ceux sont les volets du cabinet médical qui ont été rénovés.

D'autres travaux sont programmés dans les prochains mois, il s'agit de faire procéder au démoussage de la toiture par l'entreprise TECHNI-BAT, de faire changer les revêtements de sol à l'accueil et bureaux de la mairie par l'entreprise ABLM, de refaire la toiture des ateliers municipaux par l'entreprise CARNEIRO ainsi que le crépi par l'artisan Olivier RIFFAUD. Enfin, ceux sont les 24 stores à l'école qui vont être remplacés par la société SCM. Nous aurons l'occasion dans reparler quand ces travaux seront commencés voir terminés.



La municipalité a fait réaliser des travaux de rénovation des murs du cimetière par l'artisan Olivier RIFFAUD. Ce projet avait pour but de sécuriser les lieux et d'améliorer l'esthétique du site.



Projet d'adaptation de la cour de l'école au changement climatique

Depuis les élections de mars 2026, les élus ont repris le projet d'aménagement de la cour d'école. Celui-ci prendra en compte les évolutions météorologiques. L'avant projet détaillé devrait être prêt courant septembre 2026. La réalisation des travaux est prévue à l'été 2027.

Travaux à la Prade

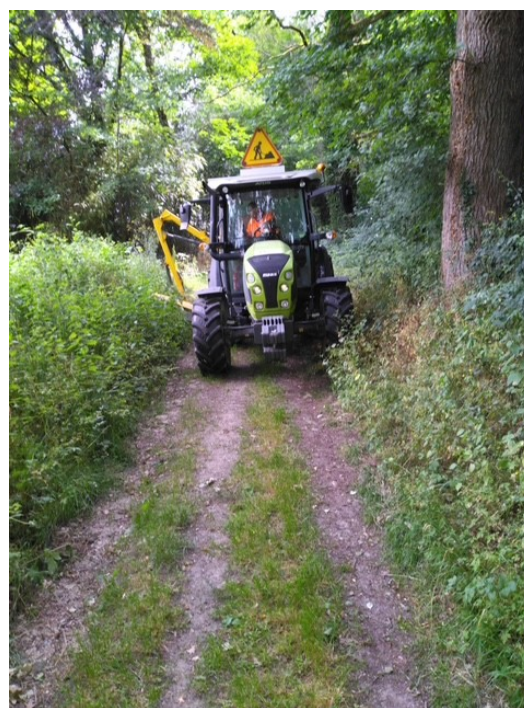
Au printemps, des travaux furent réalisés au lieu-dit La Prade. C'est l'équipe de Limoges Métropole du territoire du grand ouest qui a mené le chantier. Celui-ci avait pour but de canaliser les eaux pluviales de voirie afin de les empêcher d'aller s'écouler sur les parcelles des propriétaires riverains. Une traversée de route fut nécessaire ainsi que la pose d'un busage et de caniveaux sur 80 mètres environ.



Entretien des chemins communaux

C'est toujours au printemps que les agents s'affairent le plus, pour leur maintien en bon état. La priorité, bien évidemment c'est les chemins de randonnée.

Souvent de fois, ce sont les entreprises de débardage qui les endommagent le plus. Nous ne cessons de le répéter, ils doivent toujours faire une déclaration de travaux avant ceux-ci, déclaration à envoyer ou à déposer en Mairie.



Fleurissement du bourg

Comme chaque année le fleurissement de notre commune est le fruit d'une collaboration entre les employés municipaux et les élus.

Les plantations de fleurs annuelles ont été réduites au profit de vivaces, nécessitant moins de travail et moins d'arrosage.

La majorité des plants sont réalisés dans notre serre par Stéphane ce qui permet d'économiser sur le budget d'achat.



Elagage

Une campagne d'élagage a eu lieu sur la route du Mas du Bost et le village de Chauvour.

L'entreprise qui a effectué les travaux avait pour mission d'éliminer tous les arbres et branches mortes afin de sécuriser les automobilistes. Le chêne que vous voyez sur la photo représentait un véritable danger avec le poids des branches, il menaçait de se fendre en deux.



ECOLE - CANTINE - ACTIVITES PERISCOLAIRES GARDERIE - ACTIVITES CULTURELLES

ECOLE

Date de la rentrée scolaire : mardi 1er septembre 2026

Effectifs des élèves : PS - MS (19), MS-GS (19), CP - CM1 (21), CE1 -CE2 (24), CM1 - CM2 (23)

Inscription des enfants à l'école

Les parents des enfants nés en 2023, ou ceux qui viennent d'arriver sur la commune et qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'école pour la rentrée de septembre, doivent se manifester au plus tôt auprès du secrétariat de mairie afin de procéder à ces inscriptions. Ils doivent fournir leur livret de famille et le carnet de santé de l'enfant à inscrire.

Horaires de l'école à la rentrée de septembre

	Matin		Après-midi	
	Entrée en classe	Sortie de classe	Entrée en classe	Sortie de classe
Lundi	8h45	12h00	13h30	16h05
Mardi	8h45	12h00	13h30	16h05
Mercredi	8h45	12h00		
Jeudi	8h45	12h00	13h30	16h05
Vendredi	8h45	12h00	Temps d'activité périscolaire	

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés dans le courant de l'année scolaire.

Transports scolaires

Un système de transports scolaires existe pour les enfants de la maternelle au lycée. Si vous souhaitez en bénéficier et que votre ou vos enfants ne sont pas encore inscrits, il faut compléter la demande en ligne.

Pour l'école primaire : limoges-metropole.fr – rubrique « transports scolaires »

Pour le collège de Nantiat : transports.nouvelle-aquitaine.fr

Pour la ligne 26 (Banèche/Peyrilhac/Limoges Churchill) : stcl.fr

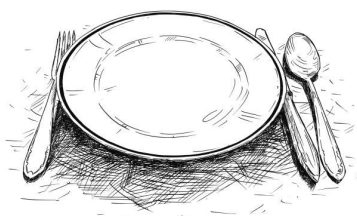
CANTINE

Paiement de la cantine

Le prix du repas reste à 3,30 € pour la rentrée de septembre 2026.

Les repas de la cantine sont facturés aux parents tous les mois.

La facture arrive aux domiciles des familles qui pourront la régler par chèque, par TIP, par internet (via le site internet de la Commune : peyrilhac.fr) ou en espèces auprès de la direction générale des finances publiques.



GARDERIE

Tarifs pour l'année scolaire 2026/2027

Le Conseil Municipal a voté la conservation du tarif unique de 1,70 € par demi-journée appliqué pour l'année scolaire 2026/2027.

Tout comme la cantine, ce service est facturé mensuellement aux familles.

Tous les enfants entrants dans l'enceinte de l'école avant 8h35 ou restant après 16h05 sont considérés comme inscrits à la garderie et les familles devront s'acquitter du paiement du service.

Horaires

Les horaires de la garderie : à partir de 7h00 le matin et jusqu'à 18h30 le soir.

AIDE SOCIALE - 3ème AGE - AIDE DE PROXIMITE

Sylvie ANDRIEUX

En mars, vous nous avez confié pour une nouvelle mandature la gestion du CCAS, centre communal d'action sociale. La nouvelle équipe est composée de 8 élus et 8 habitants de la commune, choisis parce qu'ils ont à cœur l'entraide.

Permettez-moi de les citer :

- **Pour les élus**, Claude Compain, notre maire, Jérémy Roux, Gisèle Masdoumier, Christelle Barreau, Philippe Cousty, Patrick Teillet, Eva Metoux, et moi-même, qui ai la charge de la commission.
- **Pour les non élus**, Jacques Sertorio, Olivier Giverneau, Jérôme Garnaud, Mathieu Chevalier, Janine Billat, Monique Doucet, Samantha Coleman, Agnès de la Haye Saint Hilaire.

La vocation du CCAS comporte trois volets. :

- ⇒ Le premier concerne l'aide à nos habitants qui peuvent rencontrer des difficultés passagères. Cela peut se faire sous forme d'un prêt « à taux zéro », d'un don éventuel, mais aussi de bons conseils qui peuvent parfois suffire pour dénouer une situation un peu complexe.
- ⇒ Le deuxième consiste à composer et distribuer un colis de Noël, moments d'échange, de partage et de convivialité, et qui je vous le rappelle est réservé aux plus de 75 ans.
- ⇒ Le dernier volet de notre activité est voué à l'attention portée à nos aînés de plus de 65 ans, afin de leur maintenir un lien social, notamment à travers l'organisation du goûter de fin d'année.

Il ne faut pas oublier que le CCAS doit mener toutes ces actions avec un budget limité, à la mesure des moyens de notre commune, il lui faudra donc optimiser toutes les ressources disponibles.

Au-delà des aides qu'il apporte, le CCAS se veut un lieu d'écoute, d'accueil et d'accompagnement. Il aura à cœur d'améliorer la qualité de vie de tous, et de faire en sorte que le vivre ensemble ne soit pas un vain mot à Peyrilhac.



COMMISSION AIDE SOCIALE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Résultats 2025	Prévisions 2026
colis et goûter de Noël	3 647.77	4 515.16
secours	300.00	1 200.00
secours remboursables	/	600.00
Verst Féd Œuvres laïques		25.00
TOTAL	3 972.77	6 340.16

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Résultats 2025	Prévisions 2026
concessions cimetière	400.00	600.00
subvention communale	2 637.00	4 600.00
Remboursement secours attribués	/	175.00
dons	37.00	/
RECETTES DE L'EXERCICE	3 074.00	5 375.00
excédent antérieur	1 863.93	965.16
TOTAL	4 937.93	6 340.16

Situation budgétaire au 31.12.2025

recettes de l'exercice	3 074.00 €
excédent des années précédentes	1 863.93 €
total des recettes	4 937.93 €
dépenses de l'exercice	3 972.77 €

excédent à reprendre en recettes 2026 965.16 €

Secours

Si vous rencontrez des difficultés pour obtenir une aide quelconque à laquelle vous pensez pouvoir prétendre, la Commune peut peut-être vous aider, ne serait-ce que par la communication de renseignements ou d'adresses. N'hésitez pas à venir au secrétariat de mairie en cas de besoin. L'élue en charge de l'aide sociale est Mme Sylvie ANDRIEUX domiciliée avenue Jean Moulin.

Aléas climatiques

Un registre, destiné à ce que l'équipe municipale puisse prendre de vos nouvelles par téléphone ou vienne vous visiter pour s'assurer que tout va bien lors d'épisodes de fortes chaleurs ou l'hiver lors de grands froids, existe toujours. Vous pouvez vous inscrire auprès du secrétariat de mairie (05 55 75 84 15).

DIVERS

Recensement citoyen

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Il est maintenant également possible de le faire en ligne (service accessible avec un compte service-public.fr ou FranceConnect)

Cette démarche doit s'effectuer à partir du jour de votre seizième anniversaire ou dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, une attestation vous est remise que vous devez impérativement conserver.

Cette attestation vous sera indispensable notamment pour une inscription à la conduite accompagnée, à un examen scolaire ou un concours.

Attention aux vols

Nous vous rappelons d'être extrêmement vigilants. Faites attention à bien fermer portes et fenêtres en cas d'absences (courtes ou prolongées) ainsi qu'à ne pas garder trop de liquidité chez vous et, en tout état de cause, à les conserver de la manière la plus discrète possible.

Bonnes relations de voisinage

- Animaux domestiques

Propriétaires d'animaux domestiques, si vous appréciez la compagnie de vos compagnons à quatre pattes, votre voisinage ne doit pas pâtir de leur présence (abolements, déjections). Faites attention à ce que leurs aller et venues n'occasionnent pas de gêne alentours et si c'était le cas, merci de mettre tout en œuvre pour garantir la tranquillité de tous.

- Circulation et stationnement

Faites attention à la vitesse à laquelle vous circuler sur les grands axes ou les petites routes et rues mais également à ce que le stationnement ne soit pas gênant pour le voisinage.

- Tonte

Une réglementation existe au niveau du département (arrêté préfectoral), la Commune ne souhaite pas prendre de réglementation plus dure.

Les horaires de tonte autorisés sont : du lundi au samedi de 8h00 à 20h00, le dimanche et les jours fériés : de 9h00 à 20h00.

Ramassage des encombrants

Le prochain ramassage aura lieu le mardi 13 octobre 2026. Il faut :

- * s'inscrire en ligne au moins 72 heures avant la date de collecte sur : encombrants.limoges-metropole.fr
- * au maximum : 3 encombrants par collecte d'un poids maximum de 80 kg par pièce
- * sortir ses encombrants et les **déposer en limite du domaine public**. Ils doivent être sortis la veille du ramassage ou le matin très tôt. Si vous les laissez dans votre propriété, ils ne seront pas collectés.

Encombrants acceptés :

- 1 gros électroménager (réfrigérateur, four, congélateur, machine à laver, sèche-linge,...),
- 1 gros meuble (canapé, lit, matelas, fauteuil, armoire, buffet, table, blanc,...),
- 1 à 4 chaises, portes ou fenêtres,
- 1 à 3 petits matériels (informatique, hifi, bricolage, jardinage, cuisine),
- 1 à 3 vélos,
- 1 à 3 jeux d'enfants,
- 1 à 10 grands cartons vides et pliés

Déchets refusés :

- le verre,
- le matériel agricole et le gros matériel de jardinage (tondeuse, ...)
- les souches, bois d'élague et de tronçonnage,
- les pneumatiques,
- les déchets verts,
- les gravats,
- les matières dangereuses (bonbonnes de gaz, batteries ...),
- les pots de peinture,
- les huiles,
- les véhicules à moteur, les pièces de voiture,
- le matériel industriel et professionnel.

Les déchets non conformes ne sont pas collectés.

L'abandon d'objets sur le domaine public est un délit puni d'une amende pouvant s'élever à 1 500 €

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur les déchèteries, le réemploi, les collectes sur : limoges-metropole.fr



Collecte des déchets ménagers

Les collectes sur la commune ont lieu :

- les samedis matin des semaines paires pour les déchets ménagers non-recyclables (bacs verts) ;
- les lundis matin toutes les semaines pour les déchets recyclables (bacs bleus).

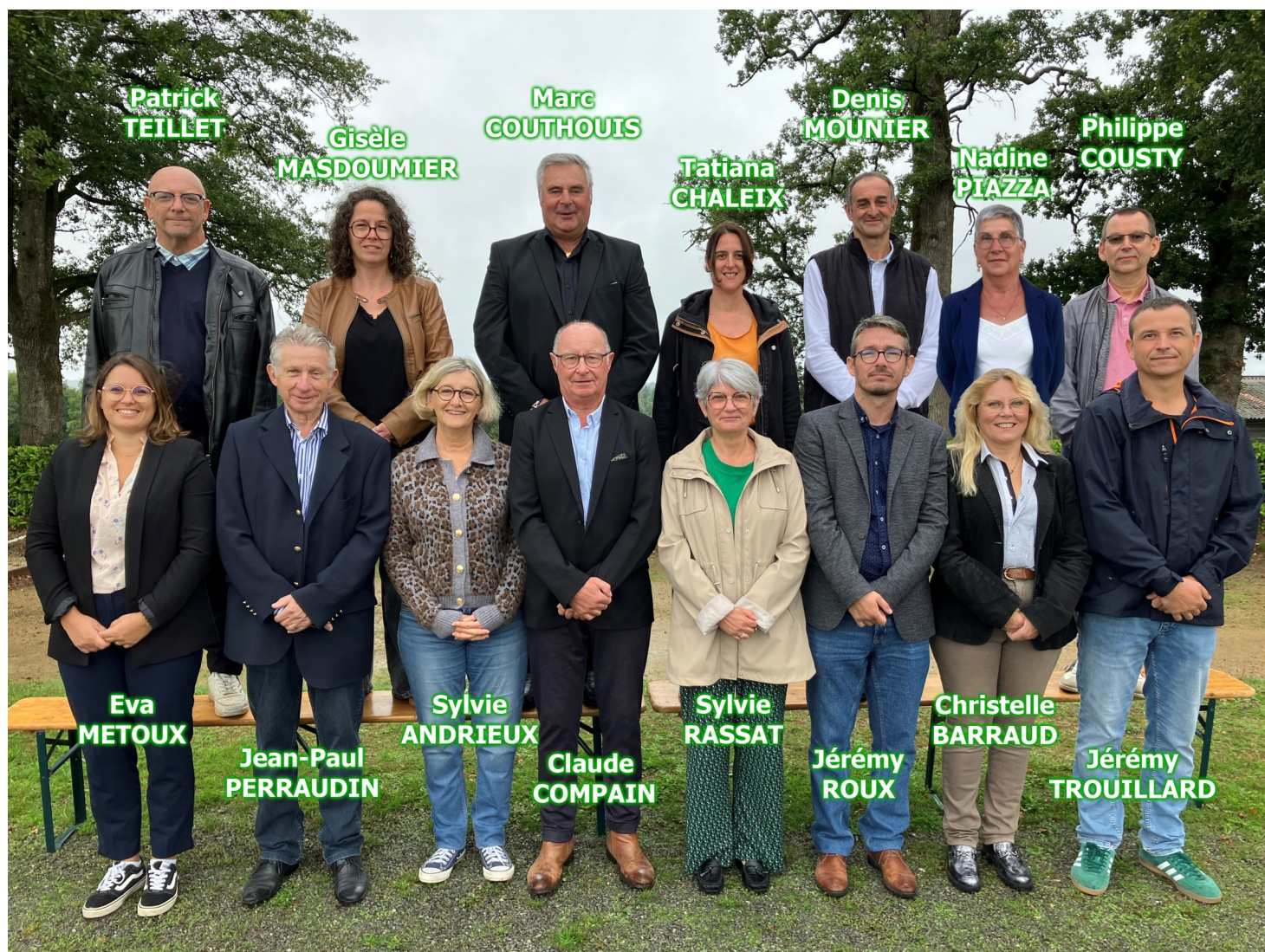
Containers Bleus et Verts

Les poubelles vertes et bleues attribuées aux particuliers sur l'ensemble de la commune doivent être **systématiquement retirées de l'espace Public**, après la collecte. Ceci, afin de prévenir ou bien d'éviter les accidents. (Ex : Un bac peut très bien être projeté par le vent, mal rangé par le service de collecte et déséquilibré sur la chaussée ou le trottoir.) Alors votre responsabilité pourrait être engagée.

Horaires d'ouverture des déchèteries communautaires

- 7h30 à 15h en continu du 27 juin au 31 août 2026 ainsi que pendant les alertes oranges Météo France
- 7h30 à 11h pendant les alertes rouges Météo France

Conseil Municipal 2026



Commission des finances et du développement économique

Responsable de la commission : Jérémy ROUX

Membres de la commission : le Maire, Jean-Paul PERRAUDIN, Sylvie ANDRIEUX, Philippe COUSTY, Denis MOUNIER, Patrick TEILLET.

Commission d'appel d'offres

Responsable de la commission : Jean-Paul PERRAUDIN

Membres titulaires : Jean-Paul PERRAUDIN, Parick TEILLET, Jérémy ROUX

Membres suppléants : Sylvie ANDRIEUX, Marc COUTHOUIS, Christelle BARRAUD

Commission voirie, environnement, bâtiments communaux

Responsable de la commission : Jean-Paul PERRAUDIN

Membres de la commission : le Maire, Marc COUTHOUIS, Christelle BARRAUD, Eva METOUX, Jérémy ROUX, Gisèle MASDOUMIER, Jérémy TROUILLARD.

Commission PLUI

Le Maire et Jérémy ROUX.

Commission enfance

Responsable de la commission : Jérémy ROUX

Membres : le Maire, Sylvie RASSAT, Eva METOUX, Tatiana CHALEIX.

Sont délégués à l'Ecole : le Maire et Jérémy ROUX

Commission tourisme, sport, jeunesse, jumelage

Responsable de la commission : Philippe COUSTY

Membres : le Maire, Sylvie ANDRIEUX, Nadine PIAZZA, Tatiana CHALEIX, Patrick TEILLET, Jérémy ROUX.

Commission communication

Responsable de la commission : Jean-Paul PERRAUDIN

Membres : le Maire, Gisèle MASDOUMIER, Marc COUTHOUIS, Nadine PIAZZA.

Commission aide sociale et de proximité

Responsable de la commission : Sylvie ANDRIEUX

Membres : le Maire, Sylvie ANDRIEUX, Jérémy ROUX, Gisèle MASDOUMIER, Christelle BARRAUD, Philippe COUSTY, Patrick TEILLET, Eva METOUX.

Membres non élus : Jacques SERTORIO, Olivier GUIVERNAU, Jérôme GARNAUD, Mathieu CHEVALIER, Janine BILLAT, Monique DOUCET, Samantha COLEMAN, Agnès de la HAYE SAINT HILAIRE.

Commission de contrôle des listes électorales

Membres titulaires : Jérémy TROUILLARD,

Membres suppléants :

Communauté Urbaine Limoges Métropole

Le Maire siègera au conseil communautaire de Limoges Métropole. Suppléante : Sylvie ANDRIEUX.

SIEPAL (Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation de l'Agglomération de Limoges)

Représentant : Jean-Paul PERRAUDIN

Délégués auprès du SEHV (Syndicat Energies Haute-Vienne)

Jean-Paul PERRAUDIN est le représentant titulaire

Délégués au SIEPEA (*Syndicat Intercommunal Enfance, Petite enfance et Adolescence*) :

Déléguées titulaires : Jérémy ROUX et Sylvie RASSAT

Délégués suppléants : Eva METOUX et Philippe COUSTY

ATEC87 (Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne)

Le Maire est le représentant

Correspondant défense

Gisèle MASDOUMIER

Aide aux Seniors :

Jérémy ROUX et Gisèle MASDOUMIER



**SIEPEA
DU PAYS
DE GLANE**

Jérémy ROUX

Vice-Président du SIEPEA

Le SIEPEA du Pays de Glane est un établissement public de coopération intercommunale. Les communes de Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac l'ont créé en 2004 et lui ont transféré les compétences petite enfance, enfance et jeunesse.

La commune de Nieul a rejoint le SIEPEA début 2022.

Le nouveau territoire ainsi constitué s'étend sur une surface de 110 km² et comprend une population totale de 7 426 habitants (chiffre INSEE, décembre 2024). A la fin de l'année 2025, le SIEPEA comptait 33 agents permanents

Les services du SIEPEA (pôle administratif, pôle technique, relais petite enfance, crèche et accueil de loisirs) sont situés à Saint-Gence. Les temps d'activités périscolaires se déroulent au sein des écoles du territoire

Le relais Petite Enfance, par l'intermédiaire de sa responsable, sera votre première interlocutrice et établira avec vous le mode d'accueil le mieux adaptés à vos besoins. Elle vous conseillera et vous accompagnera dans toutes vos démarches. Alors n'hésitez pas à prendre contact avec elle au 05 55 08 15 36 ou sur le site rpe@siepea.fr

Le SIEPEA est composé d'une crèche, d'un Accueil de loisirs sans hébergements, d'un relais Petite Enfance et d'un pôle administratif servant à coordonner la structure. Toutes les activités proposées, pendant le temps de garde de vos enfants, (culture, séjours en extérieurs...) contribuent à leurs développements et aide à s'épanouir pleinement. Les structures sont accessibles aux habitants de Peyrilhac et des trois autres communes.





RUE DU CHAMP DE FOIRE

À côté des bornes à verre
et textile



La borne sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7,
uniquement pendant la saison estivale, pour déposer vos ordures
ménagères en cas de surplus de déchets ou de déchets malodorants.



05 55 45 79 30



Lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 00

71 rue de Nexon, Limoges

limoges-metropole.fr 

LIMOGES MÉTROPOLE
**PRÉVENTION
GESTION DES DÉCHETS**



9 Au croisement de 4 chemins, prendre en face et rejoindre la RD39. Tourner à gauche, franchir la route et à 50 m prendre à droite la petite route en direction de Chavagnac. Traverser la cour sur la gauche de l'ancienne ferme école et poursuivre jusqu'au village de la Roche.

10 Traverser le village et continuer tout droit par un chemin étroit, rattraper la RD101. La suivre à droite puis tourner à gauche sur le chemin qui serpente entre des prés. Emprunter la route des Cadophies à gauche. Au carrefour, tourner à gauche sur 200 m.

11 Prendre le chemin à gauche et longer le terrain d'aéromodélisme. Poursuivre à travers un petit bois et des prés. Franchir le ruisseau et poursuivre.

12 Aller tout droit en admirant sur votre gauche le domaine de la Mothe. Arriver à Peyrilhac.



Mairie de Peyrilhac

En chemin :

- Panorama sur les Monts de Blond ;
- Le bourg de Peyrilhac, l'église Saint-Léger du XI^{ème} siècle, les halles du XVIII^{ème} siècle ;
- L'ancienne ferme école, le petit patrimoine bâti (lavoir, puits) ;
- Les nombreuses allées bordées de chênes.

Ne pas jeter sur la voie publique

HEBERGEMENT / RESTAURATION

Informations et brochures disponibles
à l'Office de Tourisme de Limoges

Contact : 05 55 34 46 87

En savoir plus sur la Haute-Vienne : www.tourisme-hautevienne.com

POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie.

Pensez à emporter vos détritius, et à refermer les barrières derrière vous. Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée.

Respectez la faune et la flore. Ne faites pas de feu.

Évitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.

Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux autres usagers sous leurs responsabilités (cavaliers, VTT, ...).

Météo : 08 99 71 02 87 - Secours : 18 ou 112

SMS d'urgence pour les sourds et les malentendants : 114

www.randonnee-hautevienne.com

Vous pouvez consulter et télécharger gratuitement l'itinéraire de votre choix à partir du site www.randonnee-hautevienne.com et déposer un avis concernant le circuit (problème ou suggestion) en cliquant sur l'onglet "signaler un problème sur un circuit" ou en téléphonant au 05 55 79 04 04.



conseil
général
HAUTE-VIENNE
la solidarité, un choix

Cette fiche randonnée a été financée par le
Conseil général de la Haute-Vienne
dans le cadre de sa politique en faveur de la randonnée.

Crédit photos : Haute-Vienne Tourisme



PEYRILHAC

Les grandes allées
5 h 30 - 21,5 km

Variante : 3 h 25 - 13,7 km



Tous nos chemins mènent à vous
www.randonnee-hautevienne.com

Info pratique

Accès : à 25 min de Limoges. Prendre la RN147 en direction de Bellac. Passer Couzeix, puis tourner à gauche sur la RD128 jusqu'à Peyrilhac.

Départ : parking place de l'église.

Durée	Longueur	Balissage	Niveau	Dénivelé
5 h 30	21,5 km	jaune	difficile	366 m



Les pratiques possibles

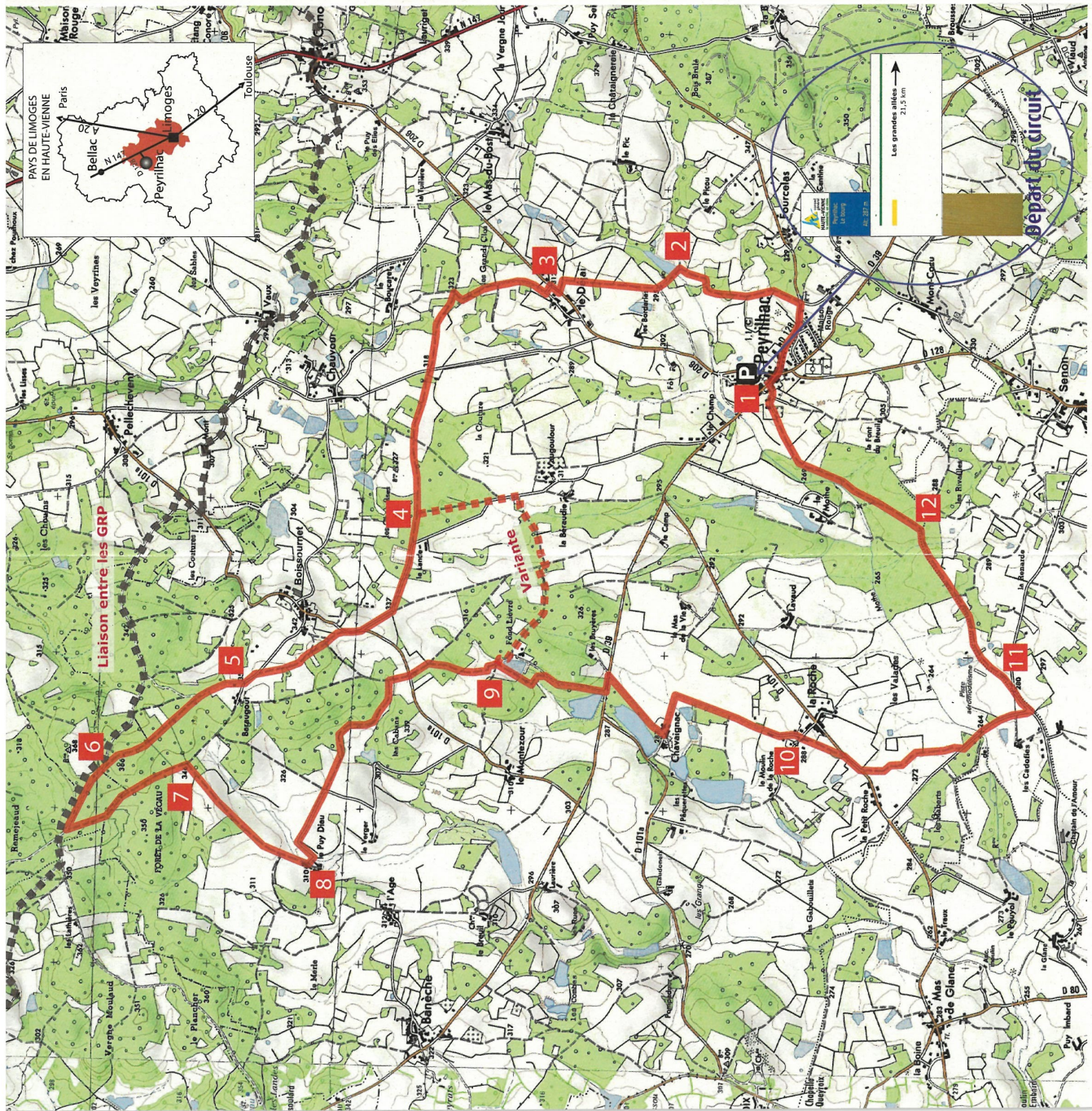


Continuité d'itinéraire
Mauvaise direction
Changement de direction

Itinéraire

- 1 Remonter la rue et prendre la RD128 qui longe à gauche la Mairie. Continuer pendant 500 m. Tourner à gauche sur le chemin qui descend, franchir le ruisseau et rejoindre l'étang par une belle allée de chênes.
- 2 Tourner à gauche, franchir le déversoir de l'étang, s'engager à droite dans une allée de chênes, montant sur 700 m. A la sortie de cette allée, tourner à droite sur la RD206 sur 20 m.
- 3 Tourner à gauche, contourner le village du Déjà puis emprunter à droite la voie forestière. Tourner à gauche et rejoindre la route de Chauvour. La traverser et aller en face pendant 1 km.
- 4 Continuer tout droit, prendre à droite la route puis traverser la RD101. Tourner à gauche et continuer tout droit.
Variante : Prendre à gauche une belle allée puis la route sur 150 m. Tourner à droite et rejoindre le circuit principal. Poursuivre à gauche à partir du point 9 du descriptif.
- 5 Prendre à gauche la route sur 50 m puis poursuivre sur la piste forestière. Prendre le petit chemin qui s'enfonce dans la forêt.
- 6 Arrivé sur une large piste, tourner à gauche, puis prendre à nouveau à gauche le chemin en épiingle à cheveux. Poursuivre sur 1 km.
- 7 Quitter le chemin principal et tourner à droite en direction du Puy Dieu.
- 8 Prendre à gauche la route qui sort du village. Au bout de la ligne droite poursuivre en face. A la prochaine intersection tourner à droite, traverser la RD101a. Continuer tout droit pendant 200 m puis tourner à droite.

Découvrez une fontaine au milieu du hameau.





Le terrible massacre du village d'Oradour sur Glane
s'est produit il y a 82 ans.
Comme tous les ans, la commune de Peyrilhac participe
au traditionnel dépôt de gerbe.



Jacques Sertorio

Le nouveau bureau élu le 13 février 2025 a convoqué son assemblée générale le 8 janvier 2026 après midi. S'en est suivi la traditionnelle galette des rois.

Le 19 février 28 membres étaient présents pour déguster les crêpes et le cidre à la salle des associations. Un grand merci à Andrée et Christine pour ces délicieuses crêpes appréciées de tous.

Le 30 avril l'entreprise Pro Confort est venu nous présenter ses produits. 21 adhérents participèrent à cette présentation qui s'est terminée par un convivial repas au restaurant des quatre vents à Breuillaufa.

Le 20 mai, contrairement à l'année précédente, un groupe de 10 adhérents se sont rendus à Feytiat pour assister à un après-midi spectacle organisé par la compagnie TRABUCCO qui fait revivre l'esprit festif et glamour des chansons françaises des années 60,70,80.



L'ensemble des personnes présentes ont trouvé la prestation de très grande qualité et ont même pu échanger et obtenir des dédicaces de la part des artistes.

Le 20 juin une sortie croisière à Cahors fut organisée avec Massy voyage ;15 adhérents y participèrent. Départ de Couzeix à 8 heures.

« 10h30 : Embarquement Quai Valentré à bord du bateau Le Fénelon pour une croisière-déjeuner commentée en direction du vignoble et de Parnac (méandre de Cahors, Château Mercuès, Douelle et ses graphismes, Château de l'angle, Château de Cayx). Repas au fil de l'eau.

15h : Débarquement du groupe au quai de Parnac puis transfert en car au Château de Cayx pour une visite guidée dans les jardins du château de la famille royale du Danemark, avec son exposition d'art africain et asiatique. La visite s'est terminée par une dégustation de vin de Cahors (rouge, blanc, rosé).

Le prix du voyage : 115€ moins 20€ pris en charge par le club soit 95€ par personne.



Quelques séquences... sous un soleil de plomb, accompagnées du chant des cigales ...



Rassembler animer équiper

INTER ASSOCIATIONS DE PEYRILHAC (IAP)

Philippe COUSTY

Pour rappel, l'IAP a pour objet de fédérer les associations adhérentes et de mettre à disposition de ces associations des moyens humains, logistiques et matériels.

Les membres de l'IAP sont issus des associations.

L'assemblée générale de l'Inter associations de Peyrilhac s'est tenue le 10 avril 2026.

Après avoir établi le rapport moral, le président a présenté le bilan financier.

Le budget présenté a été adopté à l'unanimité par les membres présents.

Il a été ensuite procédé au renouvellement du bureau, puisque, comme le stipulent les statuts de l'association, les membres du bureau sont des élus de la commune.

Le **nouveau bureau** se compose ainsi :

Président : Philippe COUSTY

Trésorier / Secrétaire : Patrick Teillet



La manifestation annuelle, organisée par l'IAP, a eu lieu le 13 juin dernier sur l'esplanade du stade.

La soirée s'est déroulée autour d'une buvette et d'un espace restauration où sandwiches saucisse, merguez, andouillette, burgers, frites, ont rencontré un vif succès.

Plusieurs artisans et créateurs locaux ont participé à cette fête.

Ainsi, l'offre restauration a été complétée par :

- La Brebilière Zinzin du Limousin qui a proposé des cookies salés, des fromages, des desserts, des glaces, le tout au lait de brebis
- * La P'tite pâtissière du 87 qui nous a fait découvrir ses pâtisseries artisanales et régalié avec ses crêpes
- * Les glaces à l'italienne de Désiré Denardou
- * Le GAEC Les P'tits Légumes (Peyrilhac) avec sa production de légumes du moment et de délicieuses confitures de fraises

D'autres créateurs locaux se sont aussi joints à cette soirée :

- * Cré'a Nath : attrape-soleil
- * Les rêves de Mimi créations 87 : créations artisanales diverses
- * Créa Love bijou : créatrice de bijoux et accessoires
- * Au Grès du Chemin : céramiste
- * Lau'Créa : accessoires et peluches au crochet
- * Cyrielle Augier : couture et broderie
- * Archi tattoo : artiste tatoueuse éphémère
- * Aurélie Wambre : créations artisanales en résine



AMICALE LAÏQUE



Une année exceptionnelle pour l'Amicale Laïque de l'École de Peyrilhac !!!

L'année scolaire 2025-2026 aura été une nouvelle fois riche en rencontres, en émotions et en moments de partage grâce à l'investissement des bénévoles de l'Amicale Laïque de l'École de Peyrilhac.

Tout au long de l'année, les manifestations organisées ont permis de rassembler les familles, les habitants et les enfants autour de valeurs qui nous sont chères : la convivialité, la solidarité et le plaisir d'être ensemble.

Notre premier grand rendez-vous de l'année 2026 a eu lieu le 1er février avec notre traditionnel loto. Cette édition restera dans les mémoires tant son succès a dépassé toutes nos attentes. La salle affichait complet plusieurs jours avant l'événement et, malgré nos efforts, nous avons malheureusement dû refuser énormément de personnes faute de place. Dans une ambiance chaleureuse et pleine de suspense, les participants ont tenté leur chance pour remporter de nombreux lots : bons d'achat, entrées dans des parcs de loisirs, cadeaux variés et même des entrées pour Disneyland Paris.



Le 3 avril, à l'approche des vacances de Pâques, l'Amicale a souhaité offrir un moment gourmand aux enfants de l'école ainsi qu'à l'équipe enseignante. Un goûter de Pâques a été distribué dans une ambiance joyeuse et conviviale. Ces petits moments de partage font aussi partie de notre mission : créer du lien, faire plaisir aux enfants et apporter une touche de magie à leur quotidien scolaire.



BOOM DES ENFANTS



Le 24 avril, la deuxième édition de la Boum des Enfants sur le thème du Carnaval, organisée en partenariat avec la municipalité, a transformé la salle des fêtes en véritable piste de danse. Les enfants ont répondu présents en nombre pour profiter d'une soirée festive placée sous le signe de la musique, des rires et de la bonne humeur. Voir les plus jeunes s'amuser, danser et partager un moment entre copains est la plus belle récompense pour tous les organisateurs.

Face à cet engouement, cette manifestation s'impose désormais comme un rendez-vous très attendu par les familles.



L'année s'est clôturée en beauté avec la fête de l'école du 19 Juin, organisée sous un soleil éclatant et une température caniculaire. Dès la fin de journée, familles, enfants, enseignantes et habitants se sont retrouvés pour célébrer ensemble une année scolaire bien remplie.

Les enfants ont ouvert les festivités avec un magnifique spectacle préparé avec leurs maîtresses, sous les applaudissements d'un public nombreux et ému.

Tout au long de la soirée, chacun a pu profiter des nombreuses animations proposées : structures gonflables, maquillage pour les enfants, balades à poneys, restauration et animation musicale assurée par notre "DJ Greg" qui a su mettre l'ambiance jusqu'au bout de la nuit.

Le point d'orgue de cette belle soirée a été le superbe spectacle des "Majorettes 2000" d'Oradour-sur-Glane, qui a enchanté petits et grands. Lors de ce show, nous pouvions admirer un numéro avec des ailes lumineuses scintillant dans la nuit et en clôture une démonstration de torches enflammées qui nous a tous ébloui !!!!

Cette fête a également été l'occasion de mettre à l'honneur le travail réalisé tout au long de l'année. Grâce à la réussite de nos différentes manifestations : l'Amicale Laïque a eu le plaisir de remettre un chèque de 3 000 € à l'équipe enseignante afin de financer les projets pédagogiques des élèves.

Parce qu'une étape importante mérite d'être célébrée, les élèves de CM2 ont également été mis à l'honneur avant leur entrée au collège. La municipalité et l'Amicale Laïque leur ont offert une carte cadeau Cultura de 30 €, un geste symbolique pour les accompagner dans cette nouvelle aventure.

Merci à tous !

FÊTE DE

L'ECOLE



Ces réussites sont avant tout le fruit d'un formidable travail collectif. L'Amicale Laïque adresse ses plus sincères remerciements à tous les commerçants de Peyrilhac, à nos partenaires, donateurs et soutiens qui répondent toujours présents à nos sollicitations.

Merci également à toutes les familles qui participent à nos événements et qui nous accordent leur confiance année après année.

Nous adressons une reconnaissance toute particulière aux bénévoles de l'Amicale Laïque. Leur énergie, leur disponibilité, leur bonne humeur et leur engagement permettent de faire vivre l'association et de proposer toujours plus d'animations pour les enfants.

Enfin, nous remercions chaleureusement l'équipe enseignante, l'équipe pédagogique, le personnel communal ainsi que la municipalité de Peyrilhac pour leur collaboration, leur soutien et leur implication constante au service des enfants.

Alors que cette belle année scolaire s'achève, l'Amicale Laïque de l'École de Peyrilhac souhaite à toutes les familles, aux enfants, aux enseignantes ainsi qu'à l'ensemble des habitants de la commune de très belles vacances d'été, remplies de repos, de joie et de bons moments en famille.

Nous vous donnons rendez-vous dès le mois de septembre pour démarrer ensemble une nouvelle année scolaire que nous espérons tout aussi riche en projets, en rencontres et en moments de convivialité.

Nous vous informons également que l'Assemblée Générale de l'Amicale Laïque se tiendra courant du mois de septembre.

Ce sera l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée, de présenter les projets à venir et d'accueillir toutes les personnes souhaitant s'investir à nos côtés pour faire vivre l'association.

Bel été à toutes et à tous, et à très bientôt !

Amicalement,

L'équipe de l'Amicale Laïque de l'école de Peyrilhac

Mr Garnaud Jérôme

Président de l'amicale laïque de l'école de Peyrilhac



CLUB GYMNASTIQUE

Une saison s'achève

Une saison sous le signe de la sportivité avec 3 cours proposés pour nos 45 licenciées. Au programme du dynamisme, de la bonne humeur et du bien-être :

- * le lundi est dédié aux cours de renforcement musculaire avec Laura, très complets pour travailler le cardio, l'équilibre et la posture, où chacune peut adapter son rythme ;
- * ensuite le mercredi cours avec Julien, cardio assuré ! Des cours pleins d'énergie avec des exercices de step, des élastiques, des poids...
- * enfin le jeudi, ambiance plus dansante avec les cours de Zumba fitness dispensée par Céline, mélange de renforcement, de danse et de coordination.

L'assemblée générale, s'est déroulée le 29 juin, les membres du bureau actuel sont renouvelés dans leurs fonctions.



Nos événements

Cette fois encore nous étions présentes au marché de Noël pour la vente de gâteaux et préparations salées.

Début mars s'est tenue notre soirée dansante, cette manifestation est l'occasion de profiter d'un délicieux couscous et de s'amuser avec ses proches. De plus, cette soirée est nécessaire au club afin d'assurer des rentrées financières supplémentaires.

A retenir pour la rentrée	Tarification 2026-2027
<u>lundi</u> : renforcement musculaire/cardio de 19h00 à 20h00 ;	99 € pour 1 cours ou 132 € pour 2 et/ou 3 cours.
<u>mercredi</u> : step, cardio, renforcement musculaire de 19h00 à 20h00 ;	Et toujours la possibilité d'acheter des tickets unitaires à 5€ pour venir une ou plusieurs fois dans l'année avec un ou des proche.s pour partager un moment sympa.
<u>jeudi</u> : Zumba de 19h00 à 20h00.	

Nous vous donnons rendez-vous le lundi 7 septembre pour la reprise. Pour celles ou ceux qui ne connaissent pas le club (ou veulent le redécouvrir) venez participer à 1 ou 2 séances d'essai gratuites.

En attendant nous vous souhaitons un bel été et de joyeuses vacances.

Sportivement, le Bureau.



CLUB DE PETANQUE DE PEYRILHAC

Des boules, des bénévoles... et beaucoup de bonne humeur !

À Peyrilhac, certains comptent les saisons en printemps, été, automne et hiver... Nous, nous les comptons en carreaux, en parties disputées et en moments de convivialité.

Cette année encore, le club vous a préparé une saison bien remplie.

- **Le 11 juin**, le Triplette Vétéran a lancé la saison.
- **Le 19 juillet**, place au Super Loto des Vacanciers.
- **Le 5 août**, notre traditionnel Concours des Vacanciers accueillera plusieurs centaines de joueurs.
- **Le 22 octobre**, nous organiserons le premier Interclubs Vétérans , une journée sportive et entre amis.
- **Le 14 novembre**, Boulistes en Fête réunira les associations de Peyrilhac.
- **Enfin, le 24 janvier 2027**, nous clôturerons la saison avec le traditionnel Repas de la Fanny.

LA RELÈVE EST ASSURÉE !

Cette saison encore, Tous nos jeunes licenciés se sont qualifiés pour les Championnats Régionaux.

Ils ont largement rivalisé avec les meilleures équipes grâce à leur sérieux, leur talent et leur excellent état d'esprit.

Une belle récompense pour leur travail, leurs éducateurs bénévoles et leurs familles.



Théo Valéry , Baptiste Cousty lors des Championnats Régionaux en Dordogne.

LE CLUB S'ENGAGE AUPRÈS DE L'ÉCOLE

Le club participe activement à la vie scolaire de Peyrilhac.

Les élèves ont découvert la pétanque à travers des ateliers ludiques mêlant adresse, concentration, respect et esprit d'équipe.

Une expérience très appréciée des enfants, des enseignants et des bénévoles.



Les élèves découvrent la pétanque grâce aux bénévoles du club.

Mais si notre club fonctionne aussi bien, c'est avant tout grâce à ses bénévoles. Derrière chaque concours, chaque manifestation et chaque action menée auprès des jeunes, ils donnent de leur temps pour faire vivre notre association.

Le bureau remercie chaleureusement la Municipalité, ses partenaires, l'ensemble des licenciés et tous les bénévoles.

Une boule peut faire gagner une partie... un bénévole fait vivre tout un club.

À Peyrilhac, on vient pour jouer à la pétanque... on revient pour l'ambiance !

ACCA

Président : Thierry CHAMPALOUX

Pour la saison de chasse 2025-2026 qui vient de se terminer, notre association a réuni ses 37 adhérents dans une ambiance conviviale.

Pour le petit gibier, 100 faisans obscurs ont été lâchés et ont permis aux amateurs de pratiquer leur chasse favorite. Les faisans communs étant en cours de réimplantation sur notre territoire, leur tir n'est pas autorisé.

Les comptages de début d'année ont permis d'observer une évolution satisfaisante de la population de lièvres.

Seul un prélèvement a eu lieu cette saison.

En terme de grand gibier, ce sont 24 chevreuils, 1 cerf et une quarantaine de sangliers qui ont été prélevés.

Les tirs d'été, en cours de réalisation, permettent de réguler la population importante de renards.

Concernant les activités de notre association, le repas "Cerf " organisé fin Mars a connu comme d'habitude un réel succès. Nous tenons à remercier tous les convives et également les bénévoles qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que ce repas soit réussi.

Actuellement, nous nous employons à préparer la saison 2026-2027 dont l'ouverture générale est fixée au 13 septembre.

Dans cette attente, nous vous souhaitons de passer une agréable saison estivale.

LE TOUR DU LIMOUSIN PASSE PAR PEYRILHAC



MAIRIE

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 à 12h30	14h30 à 18h00
Mardi	9h00 à 12h30	Fermé
Mercredi	9h00 à 12h00	Fermé
Jeudi	9h00 à 12h30	14h30 à 18h00
Vendredi	9h00 à 12h30	14h30 à 18h00
Samedi	9h00 à 12h00 (fermé en juillet et août)	Fermé

Téléphone du secrétariat : 05.55.75.84.15

Courriel : secretariat.mairie@peyrilhac.fr

Attention : du 03 au 21 août 2026, le secrétariat de mairie sera ouvert au public **uniquement les matins** du lundi au vendredi aux horaires habituels.

DECHETERIE

Saint-Gence – lieu-dit Puy Boursaud (en direction de Limoges)
Mercredi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

Collecte des déchets ménagers

Les collectes ont lieu:

- Les samedis matin des semaines paires pour les ordures ménagères (bacs verts) ;
- Les lundis matin pour les déchets recyclables (bacs bleus).

Direction propreté de Limoges Métropole

Commande et remplacement des bacs verts et bleus, problème de collecte :

0800 86 11 11 (gratuit depuis un poste fixe)

ENEDIS

Dépannage électricité : 0 972 675 087

Distribution de l'eau potable

Géré par la Communauté Urbaine Limoges Métropole
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Tél : 05 55 45 62 36

Urgences week-end et jours fériés : 05 55 04 46 00

eau@limoges-metropole.fr

www.limoges-metropole.fr

Gendarmerie de Nieul

24 rue des Vignes 87510 Nieul

Tel : 05.55.75.80.07

URGENCES

SAMU : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Toutes urgences : 112

Numéro prioritaire, européen et fonctionne avec mobiles et fixes

Télécharger l'application

Panneaupocket

Sur votre smartphone

Pour avoir les informations
de la commune.

**Panneau
Pocket**



facebook.com/peyrilhac



PEYRILHAC.fr
site officiel

« Peyrilhac Inform' »
N°87– Août 2026
Directeur de la publication :
Claude COMPAIN, Maire de Peyrilhac
Crédit photos :
Mairie de Peyrilhac, Associations
Impression : Imprimerie METTAI
38, avenue Maryse Bastié à Couzeix
Imprimé à 750 exemplaires
Distribué par nos soins.